



Refus de mon employeur de levee la clause de non concurrence

Par **VEROMAIN24**, le **03/04/2010** à **12:37**

Bonjour,

Mon employeur vient de refuser ma clause de non concurrence, j'aimerais donner ma démission quand même. Je voudrais savoir ce que je risque et combien de temps à l'employeur pour se retourner contre moi et par quel moyen ? Ma clause à l'air bien construite avec tous les éléments.

Je ne sais pas quoi faire, risque t'ils de me demander six mois de salaire ?

Où que puis je faire, où me renseigner ?

Aidez-moi S'il vous plait? je suis seule avec un enfant et j'ai absolument besoin de travailler et ce changement d'employeur est vital pour mon moral

Merci d'avance.

VB

Par **coco**, le **05/04/2010** à **19:09**

bonjour

Une clause de non concurrence ne peut en aucun cas vous empêcher de travailler. Le mieux c'est de la faire lire soit à un syndicat près de chez vous ou à une permanence de juriste.

Dans votre clause de non concurrence il y a le montant d'une indemnité de non concurrence qui doit vous être versée tous les mois (entre 1/3 et 2/3 du salaire brut) pendant la durée de validité de la clause (max 2ans) En cas de violation de votre part de la clause c'est

l'indemnité déjà perçu que vous aurez à rembourser.

Si votre futur ex employeur estime qu'il a subi un préjudice commercial du fait de votre violation il peut demander (à vous même et à votre nouvel employeur) des dommages interets (fixes par le juge).

Bon courage.